

Maître d'Ouvrage :
Office Nationale des Forêt (O.N.F.)
100, Bd de la Salle
45760 Boigny sur Bionne

Création d'un entrepôt
Climat des Houssières
Route de Chênetière
45450 Ingrannes

D.C.E.
DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES

Réf : F 690-24

C.C.T.P
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 03 MENUISERIES EXTÉRIEURES
ALUMINIUM et ACIER

10 mai 2026

Maître d'œuvre :
LOIRET ARCH CONCEPT
Claude FERRARI – Architecte DPLG
Parc d'Activités du Pays de Lorris – 115, rue des Érables
45260 LORRIS
Tél. : 02.38.94.88.77 – Mail : claud.ferrari@arch-concept.fr

LOT 03 : MENUISERIES EXTÉRIEURES

IMPORTANT : Marché allotis :

Les entreprises répondant à ce présent lot ont l'obligation de prendre connaissance des CCTP et toutes pièces techniques concernant les 3 autres lots.

L'objectif est que l'entreprise répondant à ce présent lot doit s'assurer de la concordance des autres pièces avec celui de ses propres travaux, afin qu'aucun des ouvrages à exécuter en liaison ne risque de rester inachevé.

3.0 - GÉNÉRALITES

3.0.1 : Objet des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques particulières a pour objet de permettre aux entreprises de remettre leur proposition de prix global et forfaitaire pour les travaux de Menuiseries extérieures aluminium et intérieures pour l'ensemble du projet

3.0.2 : Étendue des travaux

Les travaux prévus au présent lot comprennent :

3.0.2.1 : La fourniture et la mise en œuvre des menuiseries aluminium

3.0.2.2 : La fourniture et pose des grilles d'entrée d'air

3.0.2.3 : Fourniture et pose de menuiseries métalliques aluminium et acier thermolaqué à RPT

3.0.3 : Données générales administratives et techniques

Voir le C.C.T.P. généralités en début du présent cahier.

3.0.4 : Calculs

Application des règles "Neige et Vent" en vigueur.

3.0.5 : Charges et surcharges

Charges fixes à prendre en compte :

3.0.5.1 : Poids propres de tous les éléments résultant du poids spécifique des matériaux mis en œuvre et de leurs dimensions.

3.0.5.2 : Surcharges fixes résultant :

*des actions climatiques réglementaires (y compris accumulations locales de neige).

*des actions climatiques exceptionnelles (vents exceptionnels).

3.0.6 : Plans et calculs d'exécution

3.0.6.1 : L'entrepreneur devra adresser lui-même tous les plans d'exécution, de détail, d'atelier et de chantier nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

3.0.6.2 : Les plans seront soumis à l'architecte pour approbation.

3.0.6.3 : Aucun travail ne pourra être exécuté sans l'approbation de l'Architecte.

3.0.7 : Considérations diverses concernant les menuiseries bois et aluminium

3.0.7.1 : Les profilés aluminium ou acier seront de marque au choix des entreprises à condition qu'ils soient reconnus ou bénéficient d'un avis technique si ceux-ci sont de nouveaux procédés ou nouvelles marques.

3.0.7.2 : L'entrepreneur devra *obligatoirement*, à l'appui de son offre, préciser :

- la marque proposée,
- le ou les types de profilés employés, en précisant leurs sections,
- fournir la documentation technique des composants prévus.
- Certificat CEKAL –
- Classement AEV du plus grand châssis minimum A*2 - E*4B - V*A2
- Label SNJF des joints d'étanchéité

3.0.7.3 : Le calfeutrement sera fait par joints élastomères ou silicones autour des menuiseries, selon les réglementations en vigueur, éventuellement augmentées des demandes particulières de l'Architecte.

3.0.7.4 : Les menuiseries extérieures seront de teinte au choix de l'Architecte

3.0.8 : Accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation – Obligations contractuelles de l'entreprise

3.0.8.1 : Les travaux seront réalisés pour l'ensemble des lots, suivant la loi n° **2005-102** du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avec ses décrets d'application, et suivant la circulaire interministérielle n° **DGUHC 2007-53** du 30/11/2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation.

3.0.8.2 : L'adjudicataire devra prévoir dans son offre toutes les prestations relatives aux exigences réglementaires, relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public, et des bâtiments d'habitation.

L'adjudicataire étant soumis à une *obligation de résultat*, il devra assurer une coordination technique en relation avec les autres intervenants, afin de livrer un ouvrage final réglementaire.

3.0.9 : Vitrages :

Les vitrages seront composés comme suit : Vitrage argon peu émissif type planitherm

- *intérieur : Verre 4 mm
- *lame d'air : 16mm avec argon
- *extérieur : Verre 4 mm

Pour les volumes vitrés au RdC, situées à moins de deux mètres de hauteur, les vitrages seront de type 33.2 sur deux faces

Localisation : Pour l'ensemble des menuiseries extérieures, suivant localisation des plans.

3.0.10 : Evacuation des gravois

Chaque intervenant aura la charge d'évacuer ses propres gravois et respectera le tri sélectif conformément à la législation en vigueur

3.0.11 : Gravois, encombrants, déchet et propreté du chantier

S'agissant de Travaux allotis :

En cas de non-respect du paragraphe 3.0.10 ci-dessus par les entreprises :

Le présent lot aura à sa charge l'organisation commune pour la gestion, la valorisation et l'élimination de tous gravois, déchet d'emballage, déchet divers et la remise au propre du bâtiment ainsi que de ses abords pendant toute la durée du chantier et la réception.

Le tout, conformément à la législation et à la réglementation.

Cette prestation fera l'objet d'un compte particulier réparti au prorata des marchés de chaque lot.

Ce maintien au propre devra également être observé tout au long de la durée du chantier et sur simple demande du Maître d'Œuvre l'entreprise devra procéder au nettoyage général, quel qu'en soit l'origine.

Cette prestation sera du par le compte particulier ci-dessus.

Le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage n'ont pas à leur charge la recherche du fautif éventuel, ni à mener une enquête.

A défaut d'exécution, après mise en demeure, l'évacuation, le traitement des déchets et/ou le nettoyage du chantier sera exécuté par une entreprise extérieure au frais et risque du présent lot, charge pour lui d'en répercuter le coût sur le compte particulier de répartition.

Le coût ci-dessus peut être augmenté de pénalités éventuelles prévues au CCAP

3.1 - MENUISERIES ALU THERMOLAQUE

L'ensemble des menuiseries extérieures seront thermolaquée, avec paumelles en acier laqué et quincailleries en acier laqué, à rupture de pont thermique.

Pose dans le cadre métallique du lot charpente

Coef : $UW < = 1,5 \text{ W/m}^2.K$ (fenêtres, baies et portes d'entrées) et facteur solaire 0,50

Compris grille d'entrée d'air hygroréglable selon calcul du lot chauffage/ventilation

Un joint périphérique sur les 4 cotés devra assurer une étanchéité à l'air et l'eau parfaite.

L'ensemble sera conforme à la Norme RT 2012 et compris isolement acoustique de 35 dB

3.1.1 : Portes vitrée extérieure ouvrante

Fourniture et pose d'ensemble de porte d'entrée ouvrant à la française à simple battant suivant plans, en alu renforcé thermolaqué, vitrée en partie haute

Serrure 5 points et vitrage SP 10 face extérieure

Système anti dégivrage et anti-pincement,

Prévoir un canon de super sûreté, A2P **

En cours de chantier l'entrepreneur mettra un canon provisoire avec les clés à fournir au maître d'œuvre et aux autres lots. Les canons définitifs seront posés lors de la réception avec 3 jeux de clés à remettre au maître d'Ouvrage.

Localisation : Entrée du bureau et du réfectoire

3.1.2 : Châssis 2 vantaux oscillo basculant vitrée

Fourniture et pose d'ensemble de châssis à 2 vantaux suivant plans, en alu renforcé thermolaqué, vitrée

Partie supérieure en vitrage clair et oscillo battante.

Localisation : Selon plan

3.2 - MENUISERIES ACIER THERMOLAQUE

L'ensemble des menuiseries suivantes seront thermolaquée, avec paumelles en acier laqué et quincailleries en acier laqué.

3.2.1 : Porte de services

Fourniture et pose de porte isolante pleine à double battant, en acier thermolaqué compris équerre et arrêt en partie haute

Compris ferme-porte et ferrures serrure de sûreté 3 points et trois jeux de clés à remettre

Largeur de passage utile : 160

Localisation : Local carburant